



Synthèse du Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2031

1. Diagnostic territorial
2. Stratégie territoriale
3. Plan d'action

Table des matières

1. Synthèse du diagnostic territorial	2
1.1 Consommation et production d'énergie territoriale	2
1.2 La production d'énergies renouvelables du territoire	2
1.3 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)	3
1.4 La séquestration du carbone	4
1.5 Le changement climatique	5
1.6 La qualité de l'air - Emissions de polluants atmosphériques	6
2. Synthèse de la stratégie territoriale	7
2.1 Réduction de la consommation d'énergies	7
2.2 Production d'Energies Renouvelables	8
2.3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	9
2.4 La séquestration du carbone	10
2.5 Adaptation au changement climatique	11
2.6 La qualité de l'air - Emissions de polluants atmosphériques	12
3. Synthèse des actions et leurs contributions aux objectifs du PCAET 2025-2031 CCPMB	13

1. Synthèse du diagnostic territorial

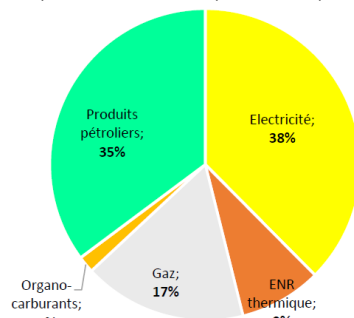
1.1 Consommation et production d'énergie territoriale

En 2022, le territoire du Pays du Mont-Blanc a consommé **1 270 gigawattheures (GWh) d'énergie**. Alors que le 1^{er} PCAET fixait un objectif de réduction de 10% des consommations en 2030 ; la consommation d'énergie n'a **diminué que de 2% depuis 2015**. Cette faible diminution s'explique en partie par l'augmentation de la population (+4% depuis 2015) et de la fréquentation touristique (+11% du nombre de lits touristiques été-hiver depuis 2017).

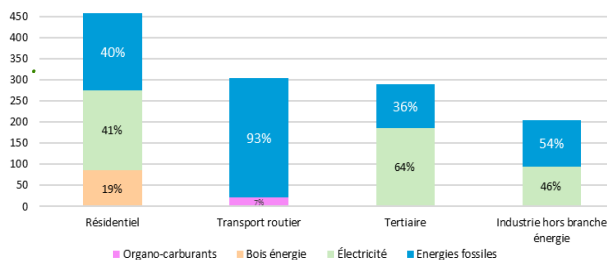
Le mix énergétique du territoire

En 2022, les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) dominent le mix énergétique du territoire avec 52% de la consommation totale d'énergie contre 38% pour l'électricité.

Depuis 1990, le territoire réduit sa dépendance aux produits pétroliers (-35%) au profit de l'électricité (+65%) et du gaz (+35% depuis 2015).



Répartition de la consommation par type d'énergie, en 2022, au Pays du Mont-Blanc (ORCAE 2024)



Consommation (GWh) et part d'énergie par secteur (%), 2022, CCPMB

Les secteurs résidentiel et tertiaire sont les plus consommateurs du territoire.

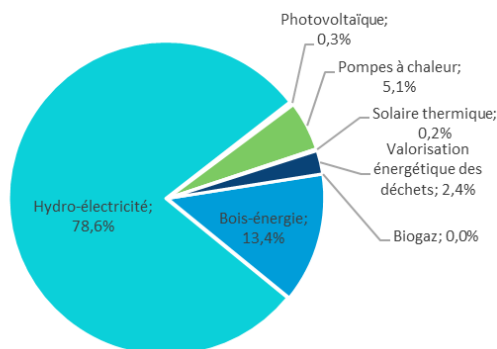
Ils représentent 59% de la consommation totale d'énergie et restent fortement dépendants aux énergies fossiles, notamment pour le chauffage des bâtiments.

1.2 La production d'énergies renouvelables du territoire

En 2022, le territoire Pays du Mont-Blanc produit 585,28 GWh d'énergies renouvelables. Soit, **48% de sa consommation locale, avec :**

- + 9% de production EnR depuis 2015.
- 75% de production hydroélectrique.
- + 120% de pompes à chaleur depuis 2015

✓ **Objectif atteint :** En 2019, le 1^{er} PCAET fixait objectif de **+10% de production d'énergies renouvelables** entre 2015 et 2030.



Part de la production d'énergies renouvelables par filières, 2022, CCPMB

1.3 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire Pays du Mont-Blanc, sont estimées à 253 kilos-tonnes équivalent CO₂ (ktCO₂e). Depuis 2015, les émissions totales ont diminué de **10%**. Depuis 1990, les émissions ont augmenté de 9%.

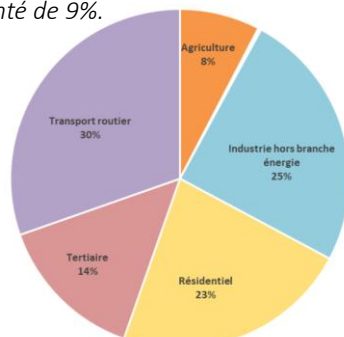
Répartition des émissions par secteur

En 2022, les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire représentent 37% des émissions de GES.

Les transports : 30% des émissions

L'industrie : 25% des émissions

En 2022, 51% des émissions de GES du territoire proviennent de la combustion d'énergies fossiles.



Emission des gaz à effet de serre par secteur, en 2022, sur le territoire CCPMB.
(Source ORCAE)

Le chauffage des bâtiments et logement émet 26% des gaz à effet de serre du territoire.

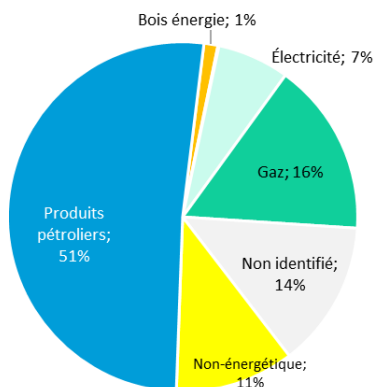
Ces derniers sont comblés à **81%** par la **combustion d'énergies fossiles** dans nos logements et 61% dans le tertiaire.

Les transports, sont logiquement encore très émetteur de gaz à effet de serre, étant eux aussi très dépendant aux énergie fossiles (99% essence, diesel).

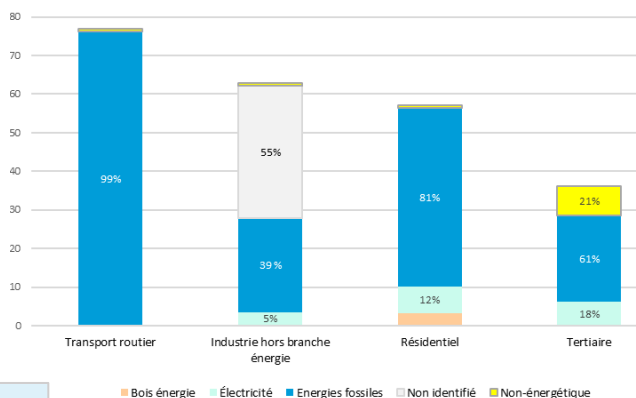
L'industrie responsable de 25% des gaz à effet de serre mérite une analyse précise du potentiel de réduction des émissions par leur capacité de récupération de chaleur fatale.

**Emissions non énergétiques : émissions liées aux procédés de fabrication et aux réactions chimiques, et non à la combustion d'énergie.*

**Emissions non identifiées : émissions comptabilisées mais non attribuables à une énergie précise dans les données ORCAE.*



Part des émissions de GES par énergie, 2022, CCPMB



Emissions de GES par secteur et part de chaque énergie dans les émissions du secteur (%), 2022, CCPMB

Objectif à atteindre : En 2019, le 1er PCAET de la CCPMB se fixait un **objectif de -21% d'émission de gaz à effet de serre en 2030**

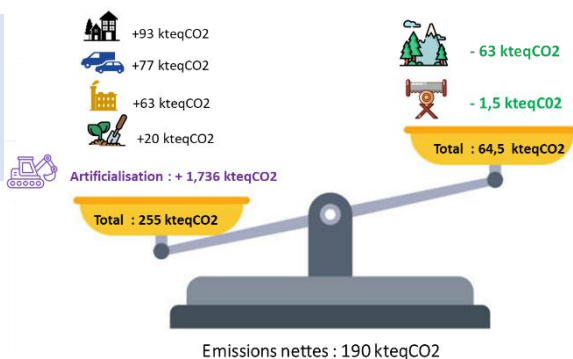
1.4 La séquestration du carbone

Les « émissions » de gaz à effet de serre représentent ce que le territoire rejette dans l'atmosphère. Mais le territoire dispose aussi d'une **capacité naturelle à absorber** une partie du carbone, grâce notamment aux forêts, aux sols et aux prairies : c'est la « séquestration carbone ». **Les émissions nettes correspondent à la différence entre les émissions produites (253 ktCO₂e, en 2022) et le carbone absorbé (65 ktCO₂e/an).** Ces données sont nécessaires à l'objectif de neutralité carbone 2050 à savoir "l'équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone"

Les écosystèmes absorbent 30% de nos émissions de gaz à effet de serre

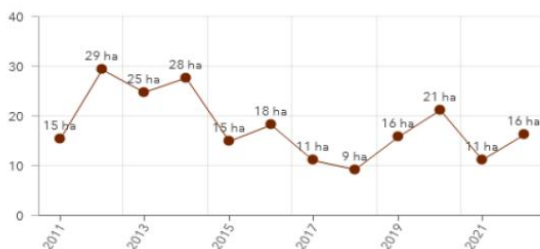
- La forêt et les prairies couvrant 45% et 37% de notre territoire absorbent la majorité des émissions (65 kilos-tonnes de CO₂).
- Les produits bois, issus du prélèvement sur les surfaces forestières locales, permettent de séquestrer 1,452 ktCO₂e/an.
- Par conséquent, l'artificialisation des sols empêche l'absorption de CO₂.

Par l'artificialisation des sols (construction de bâtiments) le territoire émet en moyenne 1,736 ktCO₂e par an.

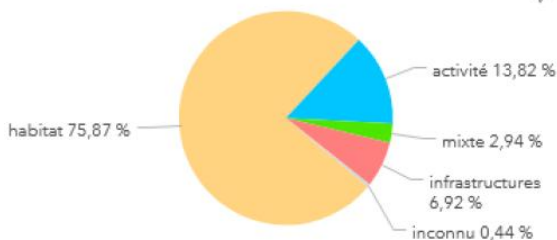


Au total, depuis 2011, **215 hectares ont été artificialisés**, principalement pour de l'habitat. Soit, une moyenne de 18 hectares artificialisés par an.

Le choix de la rénovation plutôt que la construction neuve est aussi un moyen de lutter contre les émissions de CO₂.



Consommation totale en hectare entre 2011 et 2022, CCPMB, Cerema



Répartition du flux de consommation d'espaces entre 2011 et 2022, CCPMB, Cerema

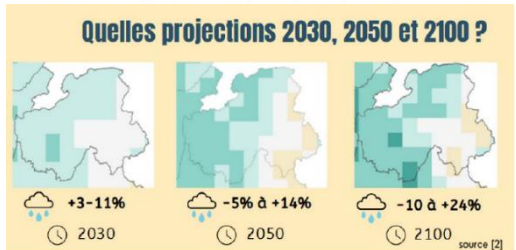
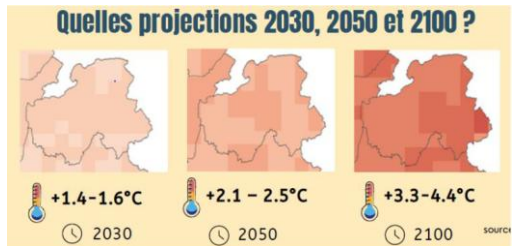
1.5 Le changement climatique

Le changement climatique transforme déjà les équilibres du territoire. Hausse des températures, baisse de l'enneigement, pression sur l'eau, impacts sur les milieux naturels, la santé et les activités économiques : ces évolutions imposent d'anticiper et de s'adapter au climat futur de notre territoire.

- + 15 jours de journées chaudes (supérieure à 25°C) depuis 1951
- - 20 jours de gel en 30 ans

L'augmentation des températures moyennes annuelle est 2 fois plus rapides dans les Alpes (+2.4°C), que dans le reste de la France (+1,4°C).

- -40% des volumes d'eau disponible sur le territoire depuis 1960
- -40 % de hauteur de neige (-18 cm) entre 1993-2022 à une altitude de 1042m. (Station Chamonix)



QUELS IMPACTS au Pays du Mont-Blanc ?



Biodiversité : La hausse des températures pousse certaines espèces (faunes et flores) à migrer vers des altitudes plus élevées. Non adaptées, cela accentue les risques pour leur préservation.



Forêt : L'augmentation des températures et les sécheresses fragilisent les épicéas et favorisent le développement des scolytes. Les épidémies tuent les arbres, modifient le paysage et la capacité à absorber du carbone et augmente le risque de **feux de forêt**.



Tourisme : la baisse de l'enneigement fragilise les activités touristiques dépendantes de la neige. Elles interrogent l'adaptation des stations et l'équilibre économique des territoires de montagne.



Ressource en eau : La baisse de l'enneigement, le recul des glaciers et fatalement la diminution des débits estivaux, fragilisent la disponibilité de la ressource en eau et accentue les tensions entre les différents usages du territoire (eau potable, hydroélectricité, agriculture, industrie et neige de culture).



Agriculture : l'assèchement des cours d'eau déjà constaté sur le territoire peut fragiliser la santé des troupeaux, réduire la production de lait, de fromage et de viande. Ces évolutions peuvent conduire à des conséquences économiques importantes pour la filière.



Population et santé : l'augmentation des températures augmentent l'exposition des personnes vulnérables aux fortes chaleurs (enfance, seniors). Elle favorise l'évolution de certains pollens et parasites, allergènes ou vecteurs de maladies.

Monthly anomalies for temperature and precipitation 1979-2025.
Chamonix-Mont-Blanc 45.92°N, 6.87°E.

meteoblue



1.6 La qualité de l'air- Emissions de polluants atmosphériques

Une nette amélioration de la qualité de l'air est observée depuis 2005, avec des baisses particulièrement marquées pour le dioxyde de soufre (SOx), l' Oxyde d'azote (Nox) et les particules fines (PM).

LES EMISSIONS de polluants atmosphériques, PM10, PM2,5, les SO2, ou NOx, proviennent de sources variées selon les secteurs (chauffage, transport, industrie).

Particules fines (PM10) & (PM2,5)

En 2022, le **chauffage au bois** représente à lui seul 65% des émissions totale de PM10. Cette part augmente à 95% dans le secteur résidentiel.

✓ - 63% PM10 entre 2014 et 2022

Oxyde d'azote- NOx

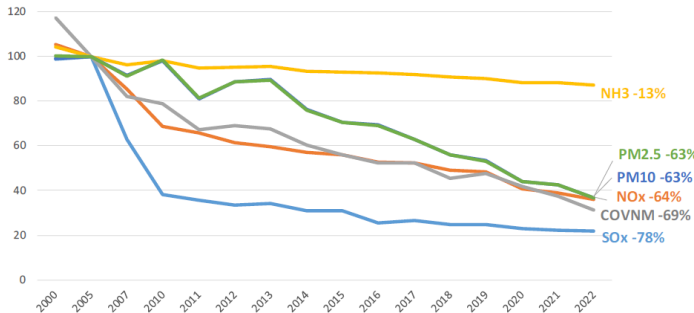
Le **transport routier** représente 43% des émissions de Nox

✓ - 64% Nox entre 2005 et 2022

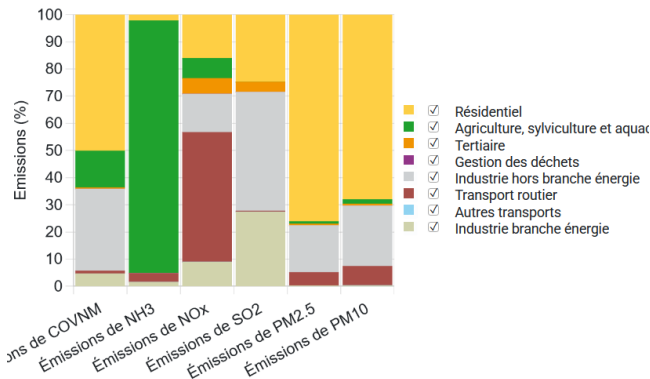
Dioxyde de soufre - SO2

L'**industrie** représente 43% des émissions de SO2,

✓ -78% SO2 entre 2005 et 2022



Evolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2005 et 2022 (en base 100 – année de référence 2005)



LES CONCENTRATIONS de polluants atmosphériques respectent globalement les valeurs réglementaires actuelles, mais **restent encore au-dessus des recommandations de l'OMS** pour une partie importante de la population.

Pour les PM10, l'objectif du PPA de 0 jour de dépassement n'est pas atteint (3 jours en 2023).

Avec la **nouvelle directive européenne**, les **PM2,5 deviennent un point de vigilance renforcé** : le futur seuil annuel de **10 µg/m³** en 2030 pourrait concerner certains secteurs de vallée du Pays du Mont-Blanc (en plaine), même si la valeur réglementaire actuelle est globalement respectée.

Polluant/ Réglementation

	PM2.5	PM10	NO2
Seuil			
Réglementation européenne actuel	25 µg/m³	40 µg/m³	40 µg/m³
Objectif PPA2 Vallée de l'Arve	10 µg/m³	20 µg/m³	40 µg/m³
Seuil Réglementation européenne 2030	10 µg/m³	20 µg/m³	20 µg/m³
Valeur guide OMS	5 µg/m³	15 µg/m³	10 µg/m³

Evolution des seuils de concentration (en moyenne annuelle) des polluants selon les réglementations européennes et comparaison aux recommandation OMS



2. Synthèse de la stratégie territoriale

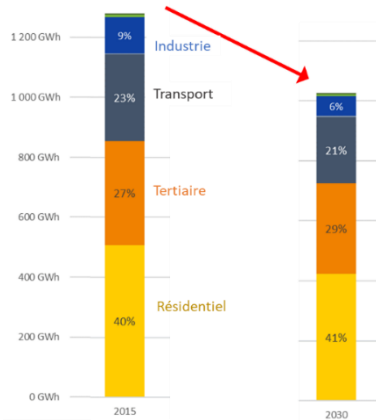
2.1 Réduction de la consommation d'énergies

L'objectif que se fixe la CC Pays du Mont Blanc dans son PCAET en matière de consommations énergétiques est conforme aux attendus nationaux et régionaux. Il prévoit ainsi une baisse de la consommation totale d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2015.

LES OBJECTIFS PAR SECTEUR

La baisse des consommations sera portée par les trois principaux secteurs en matière de consommation : le résidentiel, le tertiaire et les transports routiers.

Objectifs	2030	2050
<i>LTECV</i> (Année de réf. 2012)	-20%	-50%
<i>SRADET</i> (Année de réf. 2015)	-15%	-34%
<i>PCAET CCPMB</i> (Année de réf. 2015)	-20%	-50%



Objectifs 2030 de réduction des consommations par secteur
PCAET CCPMB



Résidentiel : - 16 % des consommations en 2030



Tertiaire : - 13 % des consommations en 2030



Transport : - 23 % des consommations en 2030



Le PLAN D'ACTION du PCAET

Priorité 1 - RENOVER LES BATIMENTS

Priorité 2 – PRODUIRE DES EnR

Priorité 3 –DECARBONNER LES TRANSPORTS



Case Rénov - Aide à la rénovation énergétique du parc privé

Fonds Air Fioul & Fonds Air Bois - Aide au remplacement des systèmes de chauffage



Econome de flux –Accompagner la rénovation des bâtiments publics **Fonds Air**

Entreprises - Aides au remplacement des systèmes de chauffage



Schéma cyclable - Développer les mobilités actives piétons et cyclables

Fonds Air Vélo - Aide à l'achat de vélo électrique (particuliers)

Fonds Air Véhicule - Aide à l'achat de véhicules (particuliers et entreprises)

MontenBus - Développer le transport en commun et à la demande

2.2 Production d'Énergies Renouvelables

La loi Énergie-Climat fixe un objectif national à **33 % de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2030**. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3), fixe l'objectif de 58 % d'énergie finale consommée d'origine non-fossile en 2030. À l'échelle régionale, le SRADDET fixe une augmentation de 54 % la production d'énergies renouvelables (EnR) en 2030 par rapport à 2015.

PART DES EnR DANS LA CONSOMMATION DU TERRITOIRE

En 2022, la production d'énergie renouvelable sur le territoire était de 603,5 GWh et couvrait **48% de la consommation énergétique du territoire**.

- ✓ La CCPMB atteint les objectifs de 33% de part d'Enr dans la consommation finale (Loi Climat Energie).

LES OBJECTIFS 2030 DE PRODUCTION ENR

La stratégie de la CCPMB, prévoit une **augmentation de 15% de production d'EnR**



Photovoltaïque + 19 GWh en 2030



Hydroélectricité + 7 GWh en 2030

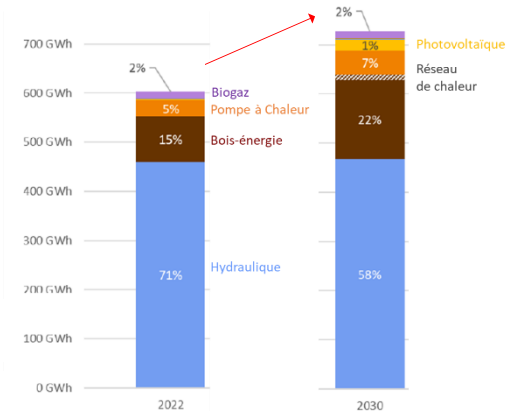


Réseau de chaleur +10 GWh en 2030



Pompe à chaleur +17 GWh en 2030

Objectifs	Taux de couverture EnR 2030	Production d'EnR
Loi Climat Energie PPE 3	33% 60%	- -
SRADDET (réf. 2015)	38 %	+ 54 %
PCAET CCPMB (réf. 2015)	69%	+ 15 %



Objectifs 2030 de production d'EnR par filière
PCAET CCPMB

Le PLAN D'ACTION du PCAET

Priorité 2 – PRODUIRE DES EnR

Priorité 3 – DECARBONNER LES TRANSPORTS



Soutien financier ou technique à l'installation solaire
Aides au remplacement des systèmes de chauffage



Soutenir la production locale de chaleur et de gaz décarbonés
Etude des potentiels de récupération de chaleur fatale



Etude du potentiel de distribution gaz et hydrogène



Schéma directeur des énergies – portefeuille de projets EnR

2.3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La *Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)* est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de GES pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. **La neutralité carbone est atteinte lorsque les émissions de gaz à effet de serre sont entièrement compensées par leur absorption par les puits de carbone.**

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Les objectifs fixés par la CCPMB s'inspirent des scénarios prospectifs de l'ADEME, qui reposent sur des transformations profondes des modes de vie afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Si la capacité de séquestration du territoire (65 ktCO₂e) était maintenue, une réduction d'environ 76 % des émissions par rapport à 2015 permettrait théoriquement d'atteindre cet objectif. Toutefois, afin d'anticiper une possible diminution de cette capacité sous l'effet du changement climatique, les élus ont retenu un objectif plus ambitieux de -88 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, soit 32,5 ktCO₂e d'émissions résiduelles.

OBJECTIFS PAR SECTEUR



Résidentiel : - 60% des émissions C02 en 2030

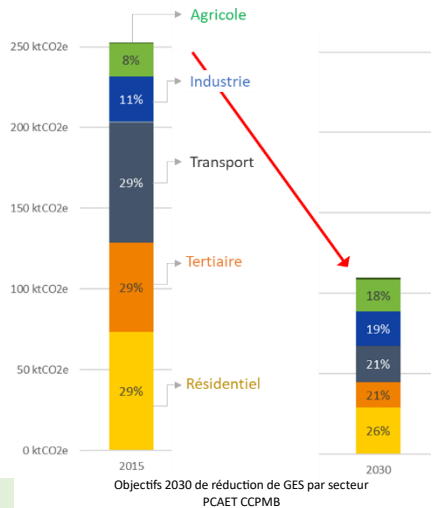


Tertiaire : - 72 % des émissions C02 en 2030



Transport : - 69% des émissions C02 en 2030

Objectifs	2030	2050
LTECV (Année de réf. 1990)	-40%	Neutralité carbone
SNBC (Année de réf. 1990)	-50%	
SRADDET (Année de réf. 2015)	-30%	-75% (réf. 1990)
PCAET CCPMB (Année de réf. 2015)	-57%	Neutralité carbone
(Année de réf. 1990)	-53%	
		-88%
		-87%



Le PLAN D'ACTION du PCAET

Priorité 0 – ANIMER, SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX

L'ensemble des actions du PCAET poursuit un objectif commun : **réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique mondial (+2 °C) et ses conséquences sur le territoire.** Qu'il s'agisse de rénover les bâtiments, développer les énergies renouvelables, décarboner les mobilités, préserver les ressources naturelles ou accompagner l'adaptation des filières locales, chaque action contribue à cette ambition.

La priorité transversale « Animer, sensibiliser et mobiliser » constitue le socle de mise en œuvre du PCAET. La CCPMB coordonne la transition écologique et accompagne les communes dans la mise en œuvre du PCAET. La sensibilisation et la mobilisation des habitants, des entreprises et des partenaires sont essentielles pour la mise en œuvre complète du plan d'action et l'atteinte des objectifs.

2.4 La séquestration du carbone

Pour atteindre la **neutralité carbone** en 2050, les émissions de carbone ne doivent pas dépasser la capacité de séquestration des sols et forêts du territoire (64 ktCO₂e en 2022). Selon la nature du changement d'utilisation des terres, les flux d'émission carbone peuvent soit **augmenter les émissions de carbone** (artificialisation des sols), soit **augmenter l'absorption carbone** (désimperméabilisation, gestion des forêts, préservation des zones humides...).

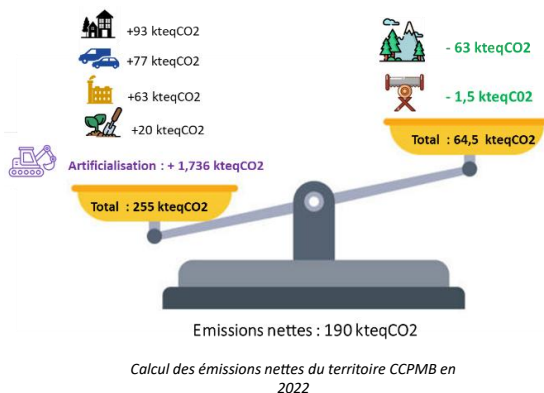
LES OBJECTIFS DU PCAET

En 2022, le résultat du calcul des émissions nettes du territoire s'élève **+190 ktCO₂e**.

L'objectif stratégique du PCAET vise à **maintenir la capacité d'absorption du territoire (64,5 kteqCO₂) à horizon 2050**.

Conjugué aux objectifs de réduction des émissions de CO₂ en 2030 (-57%) et en 2050 (-88%), cela permettrait à la CCPMB d'avoir une **émission nette** de CO₂ :

- **+47 ktCO₂e en 2030**
- **- 31 ktCO₂e en 2050**



Zoom sur l'objectif

En 2050, le calcul des émissions nettes constitue un minimum théorique donnant un résultat d'émission nette supérieur la neutralité carbone (-31 ktCO₂e). En effet, la capacité de séquestration des puits de carbone pourrait diminuer sous l'effet du changement climatique (déperissement des forêts, sécheresses, incendies, évolution des sols, etc.). Cette incertitude justifie de viser une réduction plus ambitieuse des émissions. Ainsi, l'objectif de **-88 % retenu par la CCPMB permet d'anticiper une possible diminution de la capacité de séquestration du territoire**.



Le PLAN D'ACTION du PCAET

Priorité #4 – PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Promouvoir et inciter à la **désimperméabilisation des sols et la végétalisation urbaine**
- Améliorer l'intégration des enjeux de préservation des ressources naturelles dans les **documents d'urbanisme** et les politiques d'aménagement (corridors, zones humides, rénovation, gestion des risque feux de forêt, emploi de matériaux biosourcés ...)
- Coordonner la **lutte et de gestion des Espèces Invasives Envahissantes** (EIE)
- Promouvoir et inciter à la création des **Atlas de la biodiversité communale** (ABC)
- Soutenir, préserver et développer les **filières de bois local**
- **Projet Sylvicole Territorial** - Aide à la sylviculture pour les propriétaires privés et publics
- Elaborer une **étude de vulnérabilité des forêts du territoire**
- **Charte forestière** – Mettre en œuvre les actions de mise en valeur de la forêt (sensibilisation, préservation et renouvellement de la forêt ...)



2.5 Adaptation au changement climatique

La stratégie d'adaptation de la CCPMB s'inscrit dans un cadre national du troisième **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** (PNACC 3) qui vise préparer la France à des niveaux de réchauffement à +2.7° en 2050 et +4° en 2100. Au niveau régional, l'Agence de l'Eau a élaboré la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée Corse.

LES OBJECTIFS DU PCAET

Le PCAET s'appuie, sur la **Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique** (TRACC) élaborée en 2023 par la France.

Or, le niveau de réchauffement actuel de +1,4°C en France et +2.4°C dans les Alpes, ainsi que les nouvelles projections départementales (COP départementale 2025) pour 2050 et 2100 anticipe une accélération du niveau de réchauffement.

Projections du climat en Haute-Savoie 2050 et 2100

	2050	2100
	2°C	3°C
	2,7°C	4°C
	2,9°C	4,3°C
	4°C	6°C

Source : COP départementale de la Haute-Savoie



Urgence climatique : le climat se réchauffe plus vite que les projections

Avec une température moyenne de 13,8 °C, ce **printemps 2026 est le plus chaud jamais enregistré** (anomalie de +1,7 °C), devant les printemps 2011 (+1,5 °C) et 2020 (+1,3 °C). Ce printemps 2026 figure également parmi les 10 printemps les **moins arrosés avec un déficit de précipitations de 30 % dans toute la France.**



Le PLAN D'ACTION du PCAET

Priorité #4 – PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Priorité #5 – ADAPTER LES FILIERES LOCALES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Priorité #6 – GERER LES RISQUES ET PROTEGER LA POPULATION

- Encourager l'intégration des enjeux de préservation des zones agricoles et de transmissions dans les **PLU et autres documents d'urbanisme**
- Accompagner et soutenir l'**agroforesterie**
- Animer le **Plan Pastoral Territorial**
- Préserver la quantité et qualité de la ressource en eau (action de sobriété, sensibilisation, conciliation des usages) - **Aide à destination** des particuliers et entreprises pour réduire la consommation et les rejets de polluants dans l'eau
- Encourager les aménagements pour le rafraîchissement urbain, sur les bâtiments et dans l'espace public
- Inciter la **désimperméabilisation & végétalisation des cours d'école.**
- Animer la **Convention territoriale globale.** Recenser les personnes vulnérables, lutter contre l'isolement.
- Initier des projets citoyens de végétalisation
- Animer le dispositif **Espace Valléen pour la diversification du tourisme 4 saisons**
- Anticiper les impacts sur l'économie touristique et les paysages



2.6 Les objectifs qualité de l'air- Emissions & concentration

Au niveau national, le **Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** (PREPA) fixe les trajectoires de réduction pour les principaux polluants, notamment les **NOx**, **PM2,5**, **SO₂**, **COVNM** et **NH₃**. Au niveau local, le **Plan de Protection de l'Atmosphère** de la Vallée de l'Arve (PPA), fixe les objectifs permettant de réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques.

Objectifs 2030 Réduction des émissions	SOx	PM2.5	PM10	NOx	COVnM
PREPA (Année de réf. 2005)	-77%	-57%	-	-69%	-52%
PPA 2 - 2017 à 2022 Année de réf	-	-33%	-30%	-24%	-
PCAET CCPMB (Année de réf. 2022)	-35%	-48%	-44%	-55%	-21%
Evolution des émissions CCPMB entre 2005 et 2022	-78%	-63%	-63%	-64%	-69%

Objectifs 2030 Réduction des concentrations Moyenne annuelle	PM2.5	PM10	NO2
Seuil Règlementation européenne actuel	25 µg/m ³	40 µg/m ³	40 µg/m ³
Objectif PPA2 Vallée de l'Arve	10 µg/m ³	20 µg/m ³	40 µg/m ³
Seuil Règlementation européenne 2030	10 µg/m ³	20 µg/m ³	20 µg/m ³
Valeur guide OMS	5 µg/m ³	15 µg/m ³	10 µg/m ³

Le PLAN D'ACTION du PCAET

Priorité #6 – AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

Résidentiel : -75 % des émissions totales de particules fines

Aide à la rénovation énergétique du parc privé

Aide au remplacement des systèmes de chauffage

Transports - 43 % des émissions totales de NOx

Développer les mobilités actives piétons et cyclables

Aide à l'achat de vélo électrique (particuliers)

Aide à l'achat de véhicules (particuliers et entreprises)

Les actions concernant la réduction des déchets sont inscrites dans le **Plan Local des Déchets Ménagers** adopté par la CCPMB en 2023(PLPDMA)



3. Synthèse des actions et leurs contributions aux objectifs du PCAET 2025-2031 CCPMB

Ce tableau de synthèse montre que les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont étroitement liées aux consommations énergétiques. Ainsi la stratégie de la CCPMB cible en priorité les secteurs les plus consommateurs d'énergie en 2022, à savoir le résidentiel (35 %), le tertiaire (25 %) et les transports (21 %), qui représentent à eux seuls 81 % des consommations énergétiques du territoire, ce qui explique la priorité donnée aux actions portant sur ces trois secteurs afin de contribuer de manière effective aux objectifs du PCAET.

Liste des actions contribuant aux...	Objectifs sectoriels					
Grands objectifs stratégiques (année de réf = 2022)	- 20% de conso d'énergie ENSEMBLE DU TERRITOIRE	- 46% de conso d'énergie SECTEUR INDUSTRIEL	- 25% de conso d'énergie SECTEUR TRANSPORTS	- 21% de conso d'énergie SECTEUR TERTIAIRE	- 20% de conso d'énergie SECTEUR RESIDENTIEL	Total
- 57% EGES totale du territoire	9		14	6	8	37
0.1 Animer et coordonner la transition	3					3
3.3 Rationnaliser l'usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants			6			6
3.4 Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant			2			2
0.2 Sensibiliser les publics, faciliter & accompagner les initiatives	5					5
0.3 Communiquer, faire rayonner la transition sur le territoire	1					1
1.1 Accélérer la rénovation énergétique du parc privé					4	4
1.2 Maintenir les aides pour le remplacement des systèmes de chauffage				2	3	5
1.3 Viser l'exemplarité pour la performance des bâtiments publics communautaires et communaux				4	1	5
3.1 Développer les mobilités actives			3			3
3.2 Poursuivre le développement du transport en commun			3			3

Liste des actions contribuant aux...	Objectifs sectoriels					
Grands objectifs stratégiques (année de réf = 2022)	- 20% de conso d'énergie ENSEMBLE DU TERRITOIRE	- 46% de conso d'énergie SECTEUR INDUSTRIEL	- 25% de conso d'énergie SECTEUR TRANSPORTS	- 21% de conso d'énergie SECTEUR TERTIAIRE	- 20% de conso d'énergie SECTEUR RESIDENTIEL	Total
3.4 Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant			1			1
2.1 Coordonner les dynamiques de développement des ENR sur le territoire	2			1		3
2.1 Etudier la faisabilité d'une aide financière ou technique à l'installation solaire pour les particuliers et entreprises				1	1	2
2.3 Soutenir la production locale de chaleur et de gaz decarbonés	1	1		1		3
Objectifs adaptation au changement climatique : +2°C en 2030, +2.7°C en 2050	26					26
4.1 Préserver la quantité et la qualité des ressources en eau	5					5
4.2 Réduire les pressions sur les milieux naturels	4					4
5.1 Améliorer la résilience des forêts : lutter contre les risques de dépérissement et de feux de forêt	5					5
5.2 Préserver et adapter les filières agricoles du territoire	6					6
5.3 Adapter les filières économiques du territoire (tourisme et autres filières économiques locales)	2					2
6.1 Améliorer la gestion de crise et la protection des personnes vulnérables, notamment en cas de fortes chaleurs	4					4

Liste des actions contribuant aux...	Objectifs sectoriels					
Grands objectifs stratégiques (année de réf = 2022)	- 20% de conso d'énergie ENSEMBLE DU TERRITOIRE	- 46% de conso d'énergie SECTEUR INDUSTRIEL	- 25% de conso d'énergie SECTEUR TRANSPORTS	- 21% de conso d'énergie SECTEUR TERTIAIRE	- 20% de conso d'énergie SECTEUR RESIDENTIEL	Total
Objectifs Qualité de l'air - 48% d'émissions de PM2.5 - 55% D'émission de Nox - 21% d'émissions de COV - 35% d'émissions de Sox	3		5	1	1	10
3.3 Rationnaliser l'usage de la voiture individuelle avec des véhicules mieux remplis et moins polluants			3			3
3.4 Agir pour un transport de marchandises plus sobre et moins polluant			1			1
6.2 Maintenir les actions territoriales en matière de préservation de la qualité de l'air	3					3
1.2 Maintenir les aides pour le remplacement des systèmes de chauffage				1	1	2
3.1 Développer les mobilités actives			1			1
Total	41	1	20	10	10	82